

GROUPE 3 INSECTICIDE

Insecticide SCIMITAR^{MC} CS

USAGE COMMERCIAL

GARANTIE

Lambda-cyhalothrine 100 g/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,1% à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI**

DANGER : SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

N° D'HOMOLOGATION : **28499**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta protection des cultures Canada, inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Telephone : 1-877-964-3682

PAMPHLET

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Si la personne incommodée est inconsciente, lui donner de l'air. Ne pas lui faire avaler quoi que ce soit ni la faire vomir.

En cas de contact avec les yeux, rincer à grande eau claire pendant 15 minutes et consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison.

En cas de contact avec la peau, laver **IMMÉDIATEMENT** la peau atteinte avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin ou un centre antipoison.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Contient des distillats de pétrole. En cas d'exposition du visage ou d'autres régions sensibles, certaines personnes peuvent ressentir des picotements ou un engourdissement. Il s'agit d'un effet passager qui n'endommage pas la peau.

PRÉCAUTIONS

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. MORTEL/TOXIQUE EN CAS D'INGESTION. Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart des aliments.
2. L'insecticide SCIMITAR CS peut sensibiliser la peau. En cas d'exposition du visage ou d'autres régions sensibles, certaines personnes peuvent ressentir des picotements ou un engourdissement. Il s'agit d'un effet passager qui n'endommage pas la peau. Éviter toute éclaboussure dans les yeux ou sur la peau, surtout le visage. Si les mains sont contaminées, les laver à l'eau savonneuse avant de toucher à d'autres parties du corps. Au moment de l'application, les travailleurs doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des bottes à l'épreuve des produits chimiques. Ils doivent également porter des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes étanches et un écran facial pendant le mélange et le chargement du produit et pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Éviter de se toucher le visage avec des gants ou des vêtements contaminés. Laver les gants avant de les retirer. Laver l'équipement de protection avec de l'eau savonneuse après chaque usage.

3. ÉVACUER LES LIEUX PENDANT L'APPLICATION ET INTERDIRE L'ACCÈS AUX LIEUX TRAITÉS JUSQU'À CE QUE LES SURFACES SOIENT SÈCHES.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est très toxique pour les poissons et les organismes aquatiques. Il contient un distillat du pétrole qui est de modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas contaminer les étangs, les lacs, les cours d'eau, ou rivières ou tout plan d'eau par l'application directe du produit, pendant le remplissage ou le rinçage du pulvérisateur, ni pendant la pulvérisation. La dérive ou le ruissellement à partir des zones traitées peut être dangereux pour les organismes aquatiques des environs. Pendant l'application, prendre soin d'éviter toute exposition des animaux domestiques, et tout particulièrement des poissons et des reptiles. Ce produit est très toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive en dehors des zones ciblées.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart des aliments et hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver à plus de 0 °C. Bien agiter avant l'emploi.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) pour nettoyer les lieux d'un déversement. Si le contenant fuit, colmater la fuite et placer le contenant dans un baril ou un sac de plastique épais. Communiquer avec Syngenta protection des cultures Canada, inc. au **1-800-327-8633 (FASTMED)** pour plus de détails.

En cas de déversement ou de fuite, endiguer et absorber le liquide à l'aide d'un matériau inerte (terre, argile, litière pour chats, etc.). Absorber le produit déversé avec le matériau inerte, ramasser à la pelle et mettre le tout dans un contenant d'élimination pouvant être scellé.

Sur les surfaces dures - Épandre une mince couche de détergent sur les lieux du déversement et y incorporer un peu d'eau avec un balai-brosse. Laisser reposer 10 minutes, puis absorber avec un matériau inerte et déposer à la pelle dans un contenant d'élimination.

Sur le sol - Enlever les premiers 15 cm de sol sur les lieux du déversement et les remplacer par du sol nouveau. Éliminer tous les déchets, y compris le balai-brosse, conformément aux règlements provinciaux.

ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant

ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

L'insecticide SCIMITAR CS est un pyréthrianoïde de synthèse photostable. Cet insecticide d'ingestion et de contact à action rapide est efficace contre un vaste éventail de ravageurs. Il n'a pas d'effet par inhalation ni d'effet systémique. Pour obtenir un résultat optimal, faire un dépistage périodique et appliquer l'insecticide SCIMITAR CS aux premiers stades de développement des ravageurs.

MODE D'EMPLOI

AVIS À L'UTILISATEUR

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les usages décrits ci-dessous, a été établi par des personnes autres que Syngenta protection des cultures Canada, inc. et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta protection des cultures Canada, inc. ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie quant au maintien de l'efficacité du produit ou à la tolérance des cultures (phytotoxicité du produit) lorsque ce produit est utilisé dans les cultures énumérées ci-dessous.

FOURMIS DANS LE GAZON – Mode d'emploi

Ravageur(s)	Fourmis
Site (Culture)	Gazon (gazon en plaques, terrains de golf, pelouses résidentielles, industrielles et commerciales)
Méthode d'application	Application terrestre seulement. Appliquer l'insecticide SCIMITAR CS en traitement foliaire généralisé sur le gazon. Ne pas appliquer lorsque le gazon est gorgé d'eau ou lorsque le sol est saturé d'eau.
Dose de produit et volume de pulvérisation	3,7 ml de produit/100 m ² (37 g ma/ha) et volume de pulvérisation de 800 à 1000 L/ha. Après le traitement, attendre deux jours avant d'irriguer ou de faucher.
Nombre de traitements	Maximum de quatre traitements par année. Les traitements doivent être effectués au printemps et à la fin de l'été.
Intervalle entre les traitements	Traiter de nouveau au bout de sept jours si la surveillance indique qu'un nouveau traitement est requis.
Période d'application	Traiter avant l'établissement de fortes populations d'insectes nuisibles et l'apparition de dommages importants sur le gazon. Les traitements doivent être effectués au printemps et à la fin de l'été.
AUTRE	NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Garder les enfants et les animaux de compagnie hors des lieux traités jusqu'à ce que le produit pulvérisé soit sec. Pendant le mélange et le chargement du produit et pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement, porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des bottes et des gants à l'épreuve des produits chimiques, des lunettes étanches et un écran facial. Au moment de l'application, les travailleurs doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des bottes à l'épreuve des produits chimiques. Lorsque le produit est appliqué avec de l'équipement portatif, les travailleurs doivent également porter des gants résistant aux produits chimiques.

Restrictions

Application avec pulvérisateur de grande culture : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle par rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre plus petit que celles classées moyennes par l'ASAE.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'épandage direct et le côté le plus proche des habitats aquatiques sensibles situés sous le vent (comme les lacs, les cours d'eau, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens et marins.

Méthode d'application	Culture	Zone tampon (en mètres) requise pour la protection :					
		des habitats d'eau douce de profondeur :			des habitats estuariens/marins de profondeur :		
		inférieure à 1 m	1 à 3 m	supérieure à 3 m	inférieure à 1 m	1 à 3 m	supérieure à 3 m
Pulvérisateur de grande culture	Gazon	65	25	10	120	120	120
Pulvérisateur de grande culture avec écrans		20	10	3	120	120	35
Pulvérisateur de grande culture avec cônes		45	20	5	120	120	85

Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance, insecticide SCIMITAR CS, insecticide du groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide SCIMITAR CS et à d'autres insecticides du groupe 3. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides

Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide SCIMITAR CS ou les autres insecticides du groupe 3 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Syngenta au 1-877-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à www.syngenta.ca.

Les noms de produits marqués des symboles ® ou ^{MD} sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.